



**PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

demande de permis de construire pour implanter une installation agrivoltaïque au sol d'une puissance installée d'environ 33 MWc et à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal sur la commune de Neuil (lieu-dit « Les Chardières »)

Il sera procédé à une enquête publique conjointe portant sur une demande de permis de construire présentée par la société URBA 334 en vue de réaliser une installation agrivoltaïque sur la commune de Neuil, et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal.

Le dossier d'enquête sera consultable par toutes les personnes intéressées, du jeudi 21 novembre à 9H au samedi 21 décembre à 12H, aux jours et heures habituels d'ouverture au public en mairie de Neuil (20, rue de l'Église à Neuil – 37 190), ainsi qu'au siège de la communauté de communes Touraine Val de Vienne (14, route de Chinon à Panzoult – 37 220).

Des informations relatives à l'enquête seront également consultables sur le site internet des services de l'État d'Indre-et-Loire :

<https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire représenté par Mme Emma VIMEUX (mél : vimeux.emma@urbasolar.com) pour la société URBA 334 sise au 75, allée Wilhelm Roentgen à Montpellier (34 961) et par Mme Mylène CHAUVEAU (amenagement.urbanisme@cc-tvv.fr), chargée de mission aménagement du territoire à la communauté de communes Touraine Val de Vienne.

Monsieur Jean-Louis METERREAU est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête publique (suppléant : M. Denis GAYNO).

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre établi sur feuillets non mobiles, déposé en mairie et au siège de la communauté de communes, sera tenu à la disposition du public qui pourra y consigner directement ses observations et propositions sur le projet.

Les observations pourront également être adressées par écrit à la mairie de Neuil, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les visera et les annexera au registre d'enquête, et où elles seront tenues à la disposition du public.

En l'absence de registre dématérialisé, elles pourront également être adressées, par courrier électronique, à l'adresse suivante : **pref-enquetes-publiques@indre-et-loire.gouv.fr**

Les observations et propositions écrites transmises par courrier électronique seront tenues à la disposition du public sur le site internet des services de l'État d'Indre-et-Loire.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Neuil :

- le jeudi 21 novembre de 9H à 12H
- le jeudi 28 novembre de 9H à 12H
- le mardi 10 décembre de 14H à 17H
- le samedi 21 décembre de 9H à 12H

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public à la préfecture d'Indre-et-Loire, en mairie de Neuil et au siège de la communauté de communes, ainsi que sur le site internet de l'État d'Indre-et-Loire, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.